

Royaume du Maroc

Ministère des finances et de la privatisation

***Réforme du secteur financier au Maroc
et rapprochement réglementaire
avec les standards de l'UE***

Monsieur Zouhair CHORFI

Directeur du Trésor et des finances extérieures

I- Consolidation de la stabilité du cadre macro-économique.

II - Renforcement de la solidité et de l'efficacité du secteur financier.

III- Libéralisation graduelle du mouvement des capitaux en faveur de la promotion et la protection de l'IDE.

Rappel des engagements du Maroc au titre du Plan d'action/Voisinage

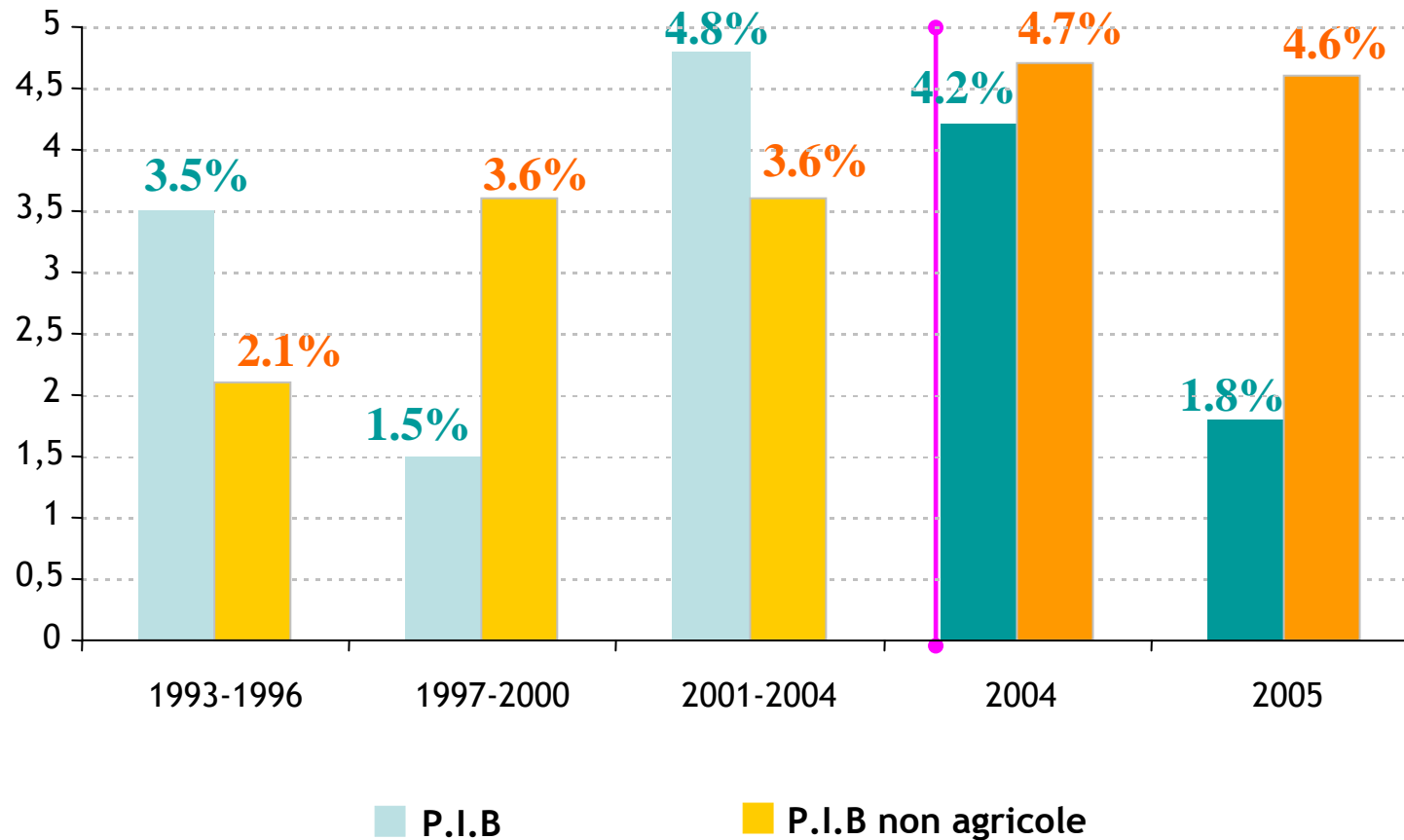
1. Consolidation de la stabilité du cadre macro-économique.
2. Consolidation durable des comptes extérieurs.
3. Renforcement de la solidité du secteur financier et accélération des réformes en la matière.
4. Amélioration de l'efficacité et de la crédibilité de la supervision financière.
5. Poursuite de la mise en oeuvre d'une libéralisation graduelle du compte capital.

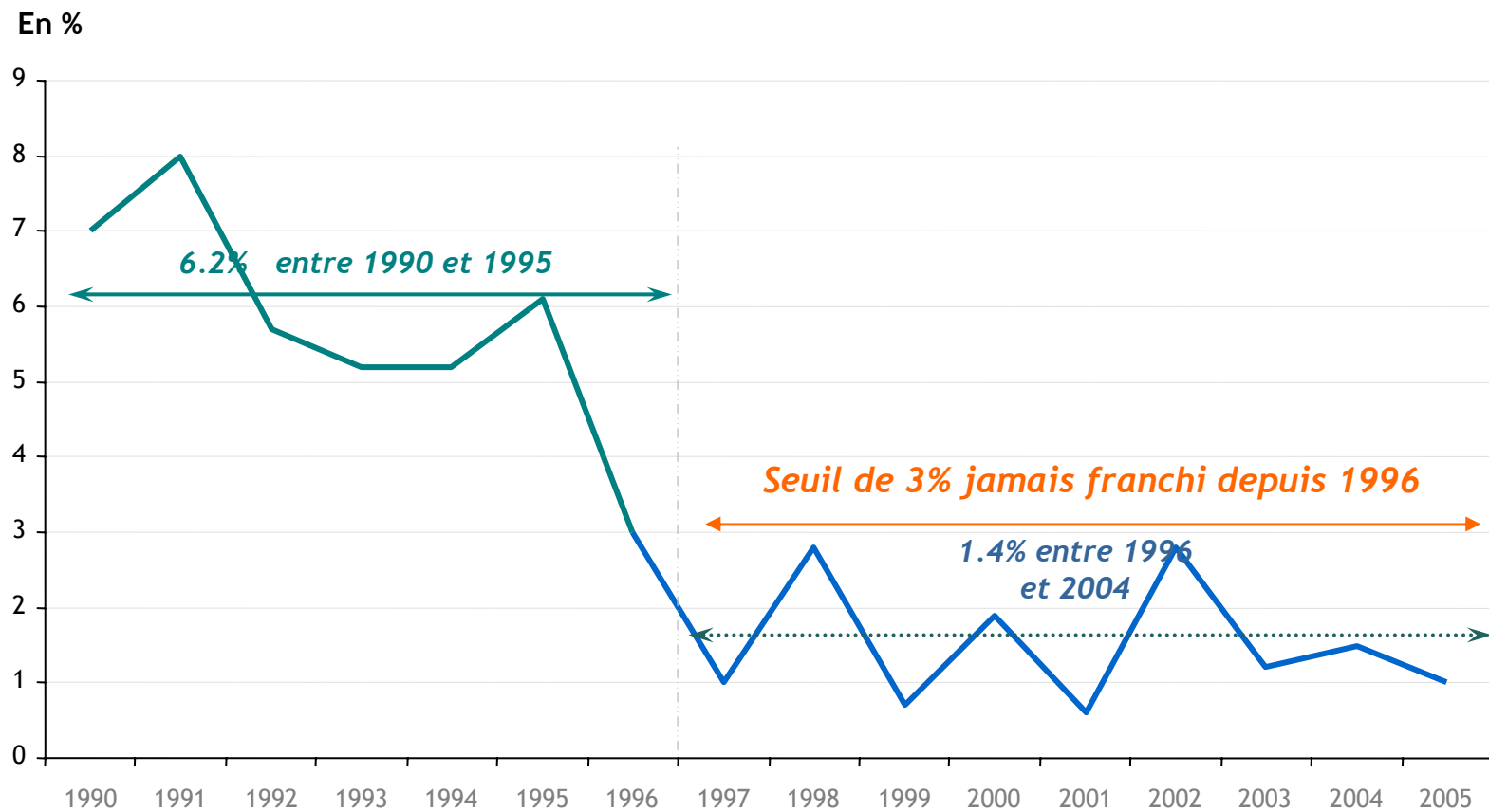
I- Consolidation de la stabilité du cadre macro-économique.

II - Renforcement de la solidité et de l'efficacité du secteur financier.

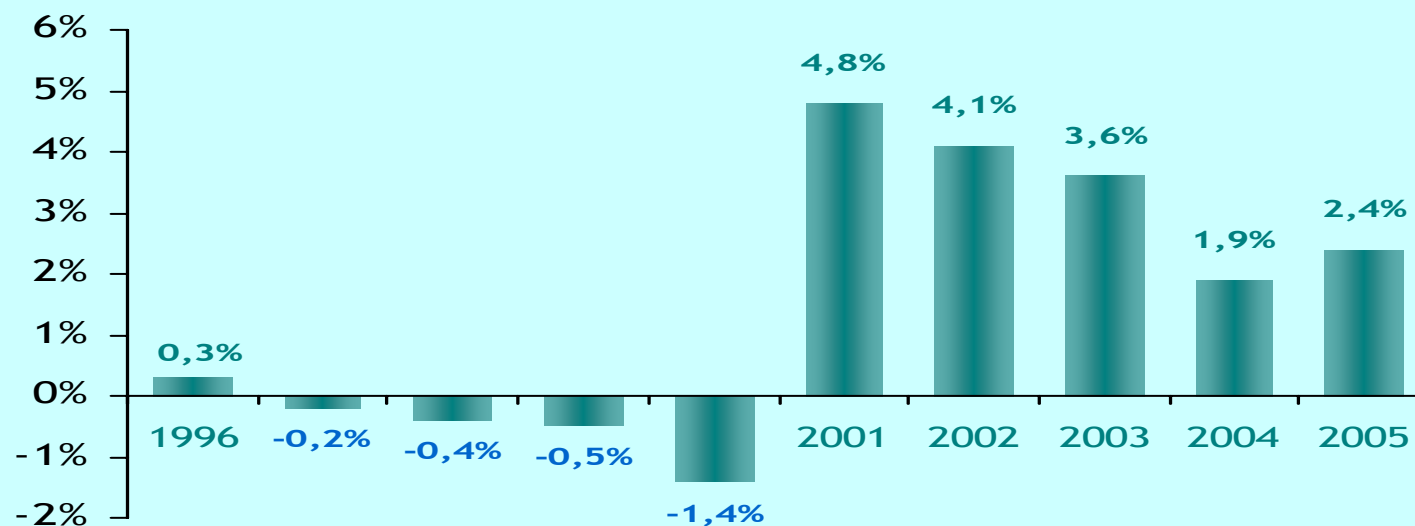
III- Libéralisation graduelle du mouvement des capitaux en faveur de la promotion et la protection de l'IDE.

CROISSANCE

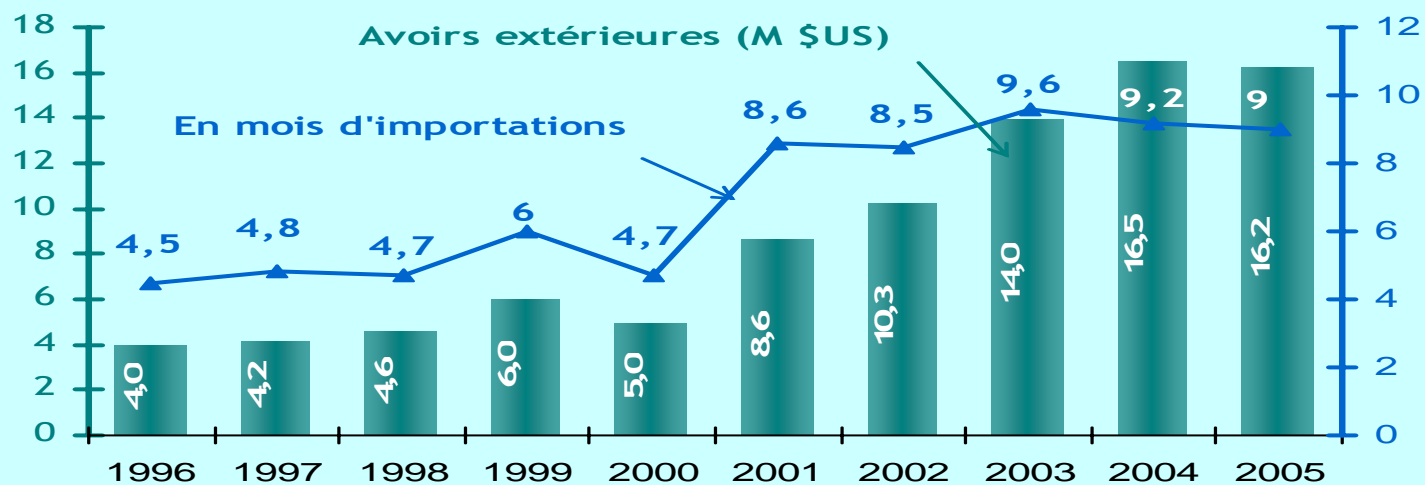


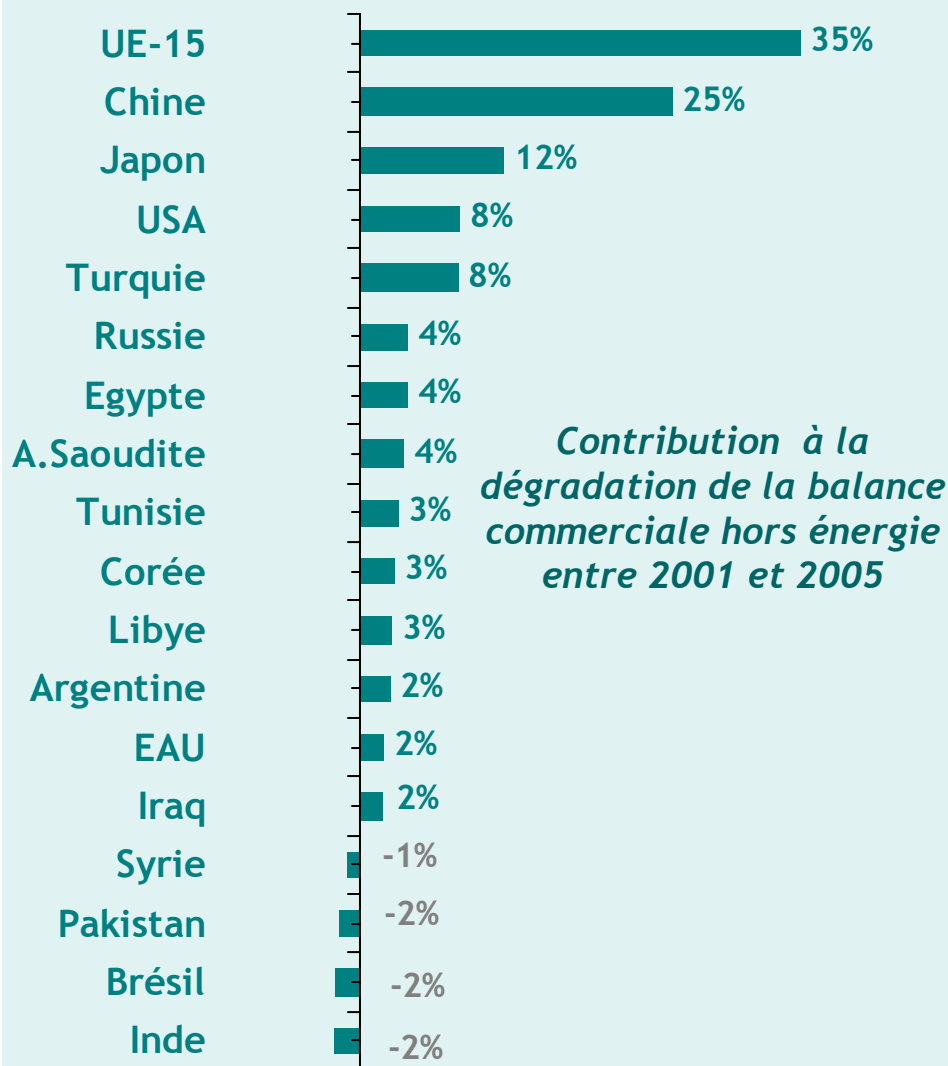


→ Compte courant excédentaire pour la 5^{ème} année consécutive



→ Niveau élevé des avoirs extérieurs

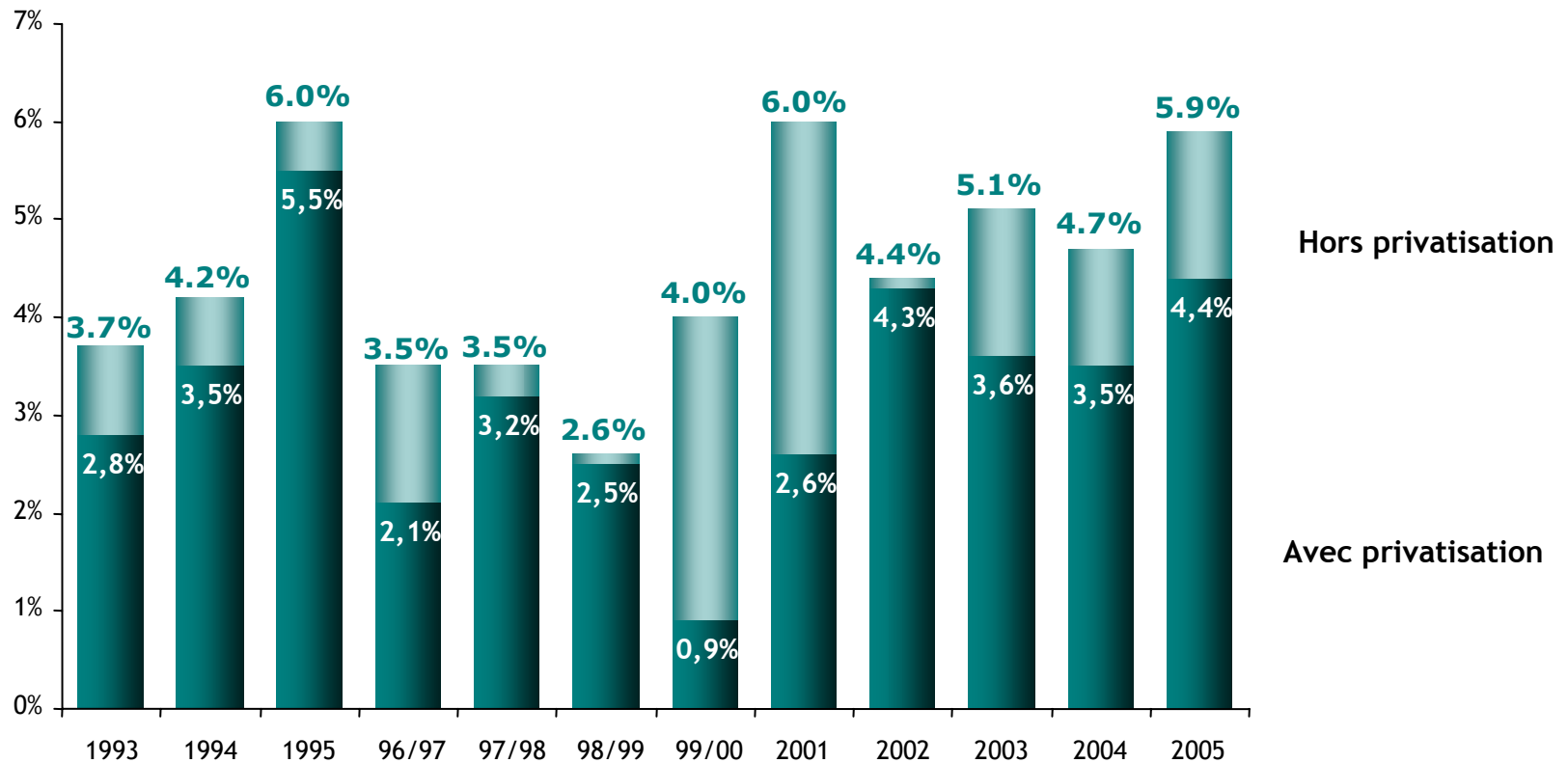




Contribution à la dégradation de la balance commerciale hors énergie entre 2001 et 2005

Accord UE à mi parcours:
Hausse de 13% par an des importations de la liste 2 entre 2001 et 2005

CHINE: hausse de 31% par an des importations entre 2001 et 2005

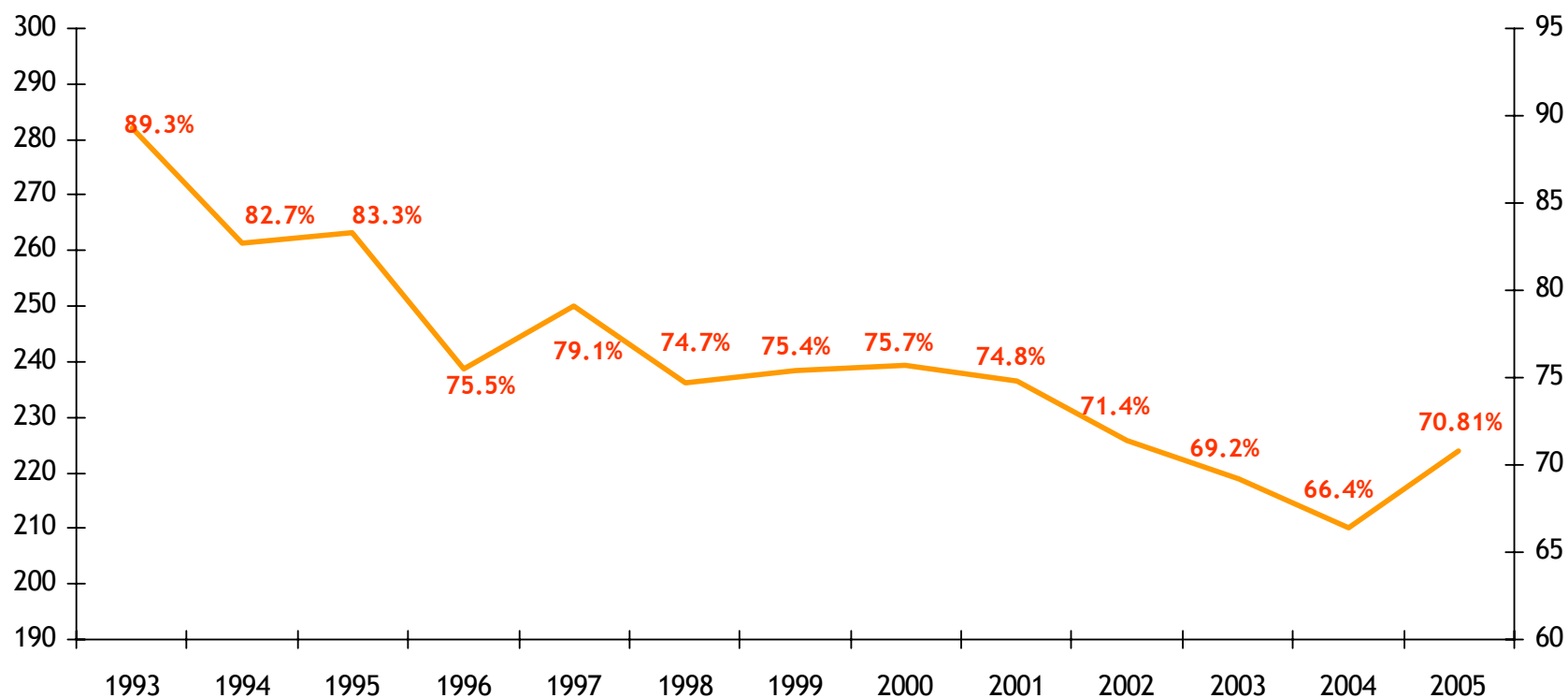


BASSE CONTINUE DU POIDS DE LA DETTE DU TRÉSOR

10

DETTE TOTALE DU TRÉSOR

En % du PIB



I- Consolidation de la stabilité du cadre macro-économique.

II - Renforcement de la solidité et de l'efficacité du secteur financier.

III- Libéralisation graduelle du mouvement des capitaux en faveur de la promotion et la protection de l'IDE.

II. Réforme du secteur financier

12

Première phase de la réforme lancée depuis 1993

SECTEUR BANCAIRE

- Refonte du cadre législatif régissant l'activité du système bancaire
- Libéralisation de l'activité bancaire
- Renforcement de la réglementation prudentielle
- Modernisation des instruments de la politique monétaire

MARCHE DES CAPITAUX

- Modernisation de la gestion de la bourse
- Mise en place du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM)
- Création du Dépositaire Central « MAROCLEAR »
- Création des titres de créances négociables (TCN)
- Mise en place du marché hypothécaire

II. Réforme du secteur financier

13

Approfondissement des réformes : Phase actuelle

SECTEUR BANCAIRE

- **Refonte des textes de base**
 - **Loi bancaire**
 - **Statuts de Bank Al Maghrib (BAM)**
- **Assainissement des institutions financières publiques**

II. Réforme du secteur financier

14

Apports de la nouvelle Loi bancaire

- a- Renforcement de l'autonomie de Bank Al Maghrib et de ses pouvoirs en matière de contrôle et de supervision
- b- Refonte des attributions des différentes instances instituées par la loi bancaire en vue d'améliorer le système de supervision du secteur
- c- Elargissement du champ de contrôle de BAM
- d- Elargissement du rôle des commissaires aux comptes
- e- Renforcement de la protection des déposants
- f- Institution d'une collaboration entre les autorités de contrôle du secteur financier (Banque centrale, CDVM, DAPS)

Apports de la loi portant Statuts de Bank Al-Maghrib

- a - Octroi de l'autonomie à BAM en matière de politique monétaire**
- b- Clarification des attributions de BAM en matière de politique de change**
- c- Suppression des concours financiers au Trésor en situation normale**
- d- Transparence et obligation du Gouverneur de BAM de rendre compte en matière de politique monétaire**

II. Réforme du secteur financier

16

Assainissement des institutions financières publiques et recentrage de leur rôle dans le secteur financier

- Réforme du Crédit Populaire du Maroc
- Réforme et assainissement du Crédit Agricole du Maroc
- Assainissement du CIH et recomposition de son actionnariat
- Redéploiement de la BNDE

Approfondissement des réformes : Phase actuelle

MARCHE DES CAPITAUX

- **Poursuite de la modernisation du marché financier et renforcement de l'intégrité et de la transparence du marché**

Adoption de 6 textes de lois :

- **Loi relative aux offres publiques**
- **Loi relative aux opérations de pension**
- **Amendement de la loi relative à la bourse des valeurs**
- **Amendement de la loi sur le CDVM**
- **Amendement de la loi relative au Dépositaire central**
- **Amendement de la loi relative aux OPCVM**

Apports de l'amendement de la loi sur le CDVM

- **Renforcement des prérogatives du CDVM en matière de supervision des marchés en conformité avec les standards internationaux , à travers :**

1- Développement de l'indépendance fonctionnelle du CDVM

2- Extension de son champ de compétence

3- Octroi au CDVM des pouvoirs :

- réglementaire en matière des règles de pratique professionnelle et des règles déontologiques.
- de surveillance.
- de prononcer des sanctions administratives et pécuniaires.

Législation anti-blanchiment d'argent : normalisation avec les standards internationaux

- Institution du traitement du renseignement : Unité de traitement des renseignements financiers
- Incrimination du blanchiment de capitaux
- Obligation de déclaration de soupçon par les personnes assujetties
- Levée du secret professionnel à l'encontre des personnes assujetties
- Protection des personnes assujetties
- Mise en place d'un dispositif interne de lutte contre le blanchiment de capitaux au sein des personnes assujetties

Législation anti-blanchiment d'argent : normalisation avec les standards internationaux

- **Obligation de vigilance des personnes assujetties**
 - Identification des clients et des bénéficiaires des opérations ;
 - Obligation de procéder à un examen particulier des opérations dépassant un certain montant.
- **Instauration de la coopération internationale avec des autorités similaires à l'Unité.**
- **Application des dispositions de la loi sur la lutte contre le terrorisme : Communication de renseignements, gel, saisie ou confiscation de tout bien ou revenu appartenant aux prévenus.**

I- Consolidation de la stabilité du cadre macro-économique.

II - Renforcement de la solidité et de l'efficacité du secteur financier.

III- Libéralisation graduelle du mouvement des capitaux en faveur de la promotion et la protection de l'IDE.

Libéralisation du compte

➤ **Démarche suivie :**

- **Réduction progressive du champ des restrictions.**
- **Faire de la libéralisation un instrument d'accompagnement de l'ouverture commerciale et de l'intégration du Maroc à l'économie mondiale.**

Mesures de libéralisation du compte capital liées à l'IDE

- Libre transfert du capital pour la réalisation des opérations d'investissement au Maroc quelle que soit leur forme (création de société, participation à l'augmentation du capital de sociétés déjà existantes, achat de valeurs mobilières cotées, acquisition de biens immobiliers...)
- Transfert des revenus générés par ces investissements (bénéfices, dividendes, loyers...) sans aucune limitation.
- Retransfert du produit de liquidation des investissements effectués y compris les plus-values éventuelles

Autres mesures de libéralisation

- **Autorisation des banques à effectuer des placements en devises à l'étranger, à acquérir des titres souverains et à octroyer des crédits en dirhams aux étrangers non résidents pour le financement de l'acquisition de biens immeubles au Maroc.**
- **Mise en place d'instruments pour la couverture contre le risque de fluctuation des prix et des taux d'intérêt et du système des options de change pour la couverture contre le risque de change.**
- **Autorisation d'une émission en dirhams par un non résident (institution financière internationale)**

Perspectives de libéralisation à moyen terme

- **Autorisation des compagnies d'assurance et des OPCVM à accéder aux placements sur le marché international des capitaux**
- **Autorisation des investisseurs étrangers non-résidents à accéder au crédit bancaire local pour le financement de leur investissements productifs au Maroc**
- **Autorisation de certaines entités étrangères à lever des fonds sur le marché local**

Le Maroc est résolument engagé dans la voie de la convergence vers les standards de l'UE

- **Dans le secteur financier des avancées importantes ont été réalisées.**
- **En matière de libéralisation du compte capital, le Maroc suit une démarche prudente :**
 - **Libéralisation progressive.**
 - **Accent mis sur la maîtrise des préalables pour réussir la libéralisation (parachèvement du renforcement du secteur financier, maîtrise du déficit public, allègement du poids de la dette publique) .**

Royaume du Maroc

Ministère des finances et de la privatisation

MERCI POUR VOTRE ATTENTION